



« L'éducation au développement durable (EDD) permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. Transversale, elle figure dans les programmes d'enseignement. Enseignants et personnels d'encadrement y sont formés et l'intègrent dans le fonctionnement des établissements. »

• **Texte de référence** : **Circulaire du 4 février 2015**

Relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018.

• **Article L.312-18 du Code de l'éducation** : « L'éducation au développement durable fait partie des missions de l'école » (depuis la loi pour la Refondation de l'école).

❖ **UNE MISE EN OEUVRE PROGRESSIVE :**

- ◇ **1977** : une circulaire donne naissance à l'éducation à l'environnement en France.
- ◇ **2004** : elle devient l'éducation à l'environnement et au développement durable.
- ◇ **2007** : lancement de la deuxième phase de généralisation de « l'éducation au développement durable »
- ◇ **2011** : Lancement de la troisième phase de généralisation.
- ◇ **2013** : **La loi de refondation de l'École fait entrer cette éducation transversale dans le code de l'éducation.**
- ◇ **2013** : **Lancement de la labellisation « E3D »** des écoles et des établissements scolaires en démarche globale de développement durable.

→ En 2015, à l'occasion de l'accueil de la COP 21, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'est mobilisé et est entré dans une **nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable**.

→ L'éducation est un volet essentiel de la stratégie nationale de transition écologique pour un développement durable. **L'EDD fait partie intégrante de la formation initiale des élèves**, dans l'ensemble des écoles et des établissements scolaires.

❖ **L'EDD C'EST QUOI ?**

→ **L'environnement** : l'ensemble à un moment donné des aspects physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux et économiques susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les êtres vivants et les activités humaines.

→ **EDD** = Transmission des valeurs de solidarité, responsabilité, engagement, respect.

→ Le développement durable repose sur trois piliers :

- Il est **économiquement viable** (satisfaction des besoins d'une génération).
- Il est **socialement équitable** (solidarité entre les sociétés).
- Il est **écologiquement reproductible**.

→ Ce concept conduit à prendre en compte 3 perspectives :

- **La dimension spatiale et temporelle.**
- **L'analyse scientifique.**
- **La citoyenneté.**

✓ **En primaire** → priorité accordée à l'éducation environnementale prise dans un sens large.

✓ **Objectif fin de cycle 3** : approche du concept de DD en s'appuyant sur les enseignements disciplinaires (histoire, géographie, sciences et technologie, arts visuels) et sur le domaine transversal de l'EMC.

✓ **Permettre aux élèves d'amorcer une réflexion personnelle** amenant à moduler certaines idées reçues (catastrophes annoncées par les médias...). Dans une certaine mesure, les gestes citoyens pourront aussi mieux s'appuyer sur la connaissance des faits.

✓ **Exemples de thèmes** : biodiversité, évolution des paysages, gestion des environnements, réduire les déchets/réutiliser/recycler.

✓ **L'évaluation d'une EDD peut porter sur deux grands domaines** : ce qui a été fait, l'analyse de la production terminée (actions, réalisations des élèves) et ce qui a été appris ; l'atteinte des objectifs définis au départ (appropriation de concepts, intégration de compétences, etc.) Pour cela, il faut mettre les élèves en situation de réutiliser ce qui a été appris et entrer dans une **évaluation métacognitive** : *Que pensais-tu avant ? Qu'as-tu appris ? Comment ça peut te servir ? etc.*

### ❖ **UNE EDUCATION ANCREE DANS TOUTES LES DISCIPLINES TOUT AU LONG DE LA SCOLARITE**

→ **Programme EMC (engagement) du cycle 2** : « Développer une conscience écologique : Le développement durable ».

→ **Programme géographie du cycle 3** : « Les thèmes du programme de géographie invitent à poursuivre la réflexion sur les enjeux liés au développement durable des territoires. »

→ **Programme de sciences du cycle 3, Thème « La planète Terre, les êtres vivants dans leur environnement »** : « Mener des démarches permettant d'exploiter des exemples proches de l'école, à partir d'études de terrain et en lien avec l'éducation au développement durable. »

→ **L'EDD est intégrée** :

✓ **Dans les disciplines existantes** : les problématiques du développement durable sont introduites dans les programmes et enseignements par le biais de thèmes tels que l'eau, l'énergie...

✓ **Dans l'offre de formation nationale et académique**

✓ **Dans les projets d'école et d'établissement**

✓ **Dans la production de ressources pédagogiques**

✓ **A des moments spécifiques** : classes vertes, actions éducatives conduites avec des partenaires, etc.

→ Cette éducation transversale implique de nombreux partenariats avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les associations, les établissements publics, les centres de recherche et les acteurs économiques.

→ Plusieurs centaines d'actions de sensibilisation existent dans différents domaines :

✓ Lutte contre le changement climatique

✓ Commerce équitable

✓ Biodiversité

✓ Alimentation

✓ Santé

✓ Energie

✓ Tri des déchets

Etc.

→ Le **Canopé d'Amiens** est missionné comme Pôle national de ressources pour l'éducation au développement durable.

## ❖ QUELLE MISE EN OEUVRE ?

### → Dans l'école :

- Projets d'école ou PEDT.
- Encouragement de l'accès au bio dans les cantines scolaires.
- Lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Zéro-pesticide dans l'enceinte des établissements scolaires.
- participation à la Semaine pour le climat.
- Création de « coins nature » : espace dédiés à la nature, à l'intérieur d'une école, sous la forme d'espères végétales et animales (jardins ou mare pédagogique, hôtel à insectes, nichoirs à oiseaux, etc).
  - Renouer le lien élève/nature.
  - Support pédagogique permanent (responsabilité, respect des espèces).
  - Répondre au « besoin de nature » de certains élèves.
  - Travail collectif (entre élèves et entre école/partenaires).
- Election de « délégués au développement durable » ou « éco-délégués » (surtout en collège et lycées).
- Organisation de sorties scolaire en pleine nature.
- Diffusion des actions et projets (localement, nationalement...)

### → Des référents :

- Comités académiques d'EDD (défini la politique académique de l'EDD).
- Coordonnateurs académiques d'EDD (pilote les comités et impulsent les projets).
- Enseignant référent EDD pour chaque école.

### → Interventions extérieures/partenaires :

- Projets du type « Jardinons à l'école » (GNIS) qui lance et développe des projets de jardinage dans les écoles maternelles et primaires,
- « L'appel des enfants pour l'environnement » (WWF) propose aux écoles primaires de réfléchir à une thématique environnementale et de prolonger leur travail par une création,
- « Passeport éco-citoyen » remis à tous les élèves de CE2 dans le Rhône qui se l'approprient tout au long du cycle 3.

### → Label E3D :

→ Suivant l'ampleur des projets d'école liés à l'EDD, ceux-ci peuvent aboutir à l'obtention du label « **Ecole en démarche de développement durable** » (E3D). Ce label concerne les écoles engagées dans un projet établissant une continuité entre les enseignants, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire tout en s'ouvrant sur l'extérieur par le partenariat. Toutes les écoles sont encouragées à entrer dans cette démarche.

→ L'obtention de ce label ne constitue pas un aboutissement, mais elle est surtout la marque d'une volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

## Conclusion

Le développement durable est adopté par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans son acception classique comme étant **une démarche de rétablissement d'équilibres dynamiques entre l'environnement, le monde social, l'économie et la culture**. Partant de cette définition fondée sur l'interaction entre ces différents domaines, l'éducation au développement durable (EDD) est **une éducation transversale**, qui intègre les enjeux du développement durable dans les nouveaux programmes d'enseignement de l'école primaire. L'EDD croise explicitement les **autres éducations transversales**, dont l'éducation à la santé et les enseignements artistiques et culturels. Enfin, le **parcours citoyen** et le **parcours santé** sont particulièrement favorables à la prise en compte des enjeux du développement durable.